

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du jeudi 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **SMICTOM DE SAVERNE** : Mmes Michèle FONTANES, Carine OBERLE, MM. Joseph CREMMEL, Daniel BASTIAN, Gilbert HUTTLER, Claude KAMMERER, Médéric HAEMMERLIN.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : MM. Robert METZ, René STUMPF, Marcel MICHEL, Jacky KELLER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Claude KERN, Fernand HELMER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : MM. Jean-Georges HAMMANN, Jean-Marie CRIQUI, Claude LITT.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mmes Sophie BIEBER, Marie-Claude PAULEN, MM. Philippe SPECHT, André ERBS, Daniel GAUPP, Daniel KLIEBER, René GRAD, Raymond GRESS, Gérard BECKER, Alain BIETH, Alain WACK, André DISS.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : MM. Rémy PETER, Clément JUNG.

Personnalités présentes :

Mme Mélanie RUEDY, directrice du CVEOM.

Membres absents excusés :

Etienne ROECKEL (pouvoir à M. Claude KERN), Marc MOSER, Daniel LENGENFELDER (pouvoir à M. Jean-Georges HAMMANN).
Pascal CLAUSS, Trésorier Principal du SMITOM.

Y assistent en outre :

Cathy KOLMER, Carole SCHERER, Pascal KNAPP, Christian HEY.

A 17h le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le Président salue ensuite tout particulièrement Mme Mélanie RUEDY, directeur du CVEOM.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Clément JUNG, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN ET INSTALLATION AU SMITOM

a. Communauté de Communes du Pays Rhénan

Le Président informe les membres que suite au décès de M. René BONDOERFFER, délégué suppléant au SMITOM, la Communauté de Communes du Pays Rhénan a indiqué au SMITOM son remplaçant.

Il s'agit de Mme Elisabeth RIEGER.

b. Communauté de Communes de la Basse-Zorn

M. Jacques KLUMB a décidé de céder sa place en tant que délégué suppléant au SMITOM.

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn a désigné Mme Béatrice TREIL en tant que remplaçante de M. KLUMB.

Le Président propose à l'assemblée d'installer ces nouveaux membres.

2. COMMUNICATIONS DIVERSES

a. Evolution des prix de reprise des matériaux

Le Président commente le tableau d'évolution des prix de reprise des matériaux à fin novembre, remis en séance.

Les prix de reprises sont passés dans le positif pour les papiers-cartons des déchèteries grâce à la négociation avec la société LINGENHELD mais restent encore relativement faibles.

Pas beaucoup d'amélioration à attendre pour l'année prochaine.

b. Refus de tri

Le Président commente le tableau des refus de tri avec les dernières caractérisations de novembre, remis en séance.

En moyenne, les refus de tri du porte à porte sont :

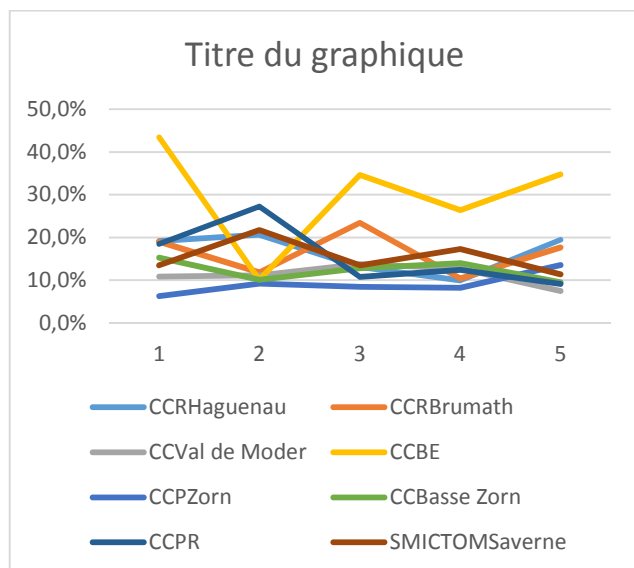
- CdC du Pays de la Zorn : 9,99 % (en augmentation)
- CdC du Pays Rhénan 14,51 % (forte baisse)
- CdC de la Basse-Zorn : 11,88 % (stable)
- SMICTOM de Saverne : 16,31 % (nette baisse)
- CdC de la région de Haguenau : 14,99 % (faible baisse)

- CdC du Val de Moder : 12,93 % (en hausse)
- CdC de Brumath : 17,17 % (en baisse)

- CdC de Bischwiller : 26,26 % (en hausse)
- Moyenne CA Haguenau : 18,38% (en baisse).

Le moyenne prise en compte dans le marché de tri ALTEM en novembre est de 15,3 % (en baisse) donc majoration du coût global de tri de 0,4% (nette amélioration).

Les refus de tri de la benne papier-carton en déchèteries restent stables à 4,04%.



c. Divers évènements depuis le dernier Comité Directeur

- 4 octobre : Formation futures BATAEL (Best Available Technique Associated Emission Levels) ou Niveaux d'Emissions Associées aux Meilleures Techniques Disponibles (en français) incinération (C. HEY).
- 16 octobre : Conférence de presse – Travaux CVEOM.
- 17-19 octobre : Assemblée Générale AMORCE au Havre. Participation de C. KERN.
- 22 octobre : Réunion avec la CdC du Kochersberg. Echange très intéressant. Présentation parcours de visite CVEOM.
- 26 octobre : Présentation plan d'action CITEO au SMITOM.
- 6 novembre : Claude KERN à Matignon pour les revendications TGAP et TVA.
- 8 novembre : Etude territoriale sur le tri au SMAC à Sélestat.
- 13 novembre : Visite des installations de méthanisation METACHRIST et AGRIVALOR (C. HEY avec le SMICTOM Saverne).
- 15 novembre : Réunion de la Commission travaux pour la DSP CVEOM.
- 20 novembre : Réunion de la Commission Finances.

- 29 novembre : Journée technique régionale économie circulaire et déchets, ADEME (C. HEY)
- 30 novembre : Réunion du Bureau.
- 6 décembre : Réunion ISO 14001 – ISDND de Weitbruch.
- 18 décembre : Réunion CSS CVEOM et ISDND.

d. Divers évènements à venir

- 15 janvier : Comité de suivi de la DSP.
- 16 janvier : Rencontre annuelle AMORCE-Eco-Organismes à Paris (C. HEY + C. KERN).

e. Prochaines réunions du Bureau et du Comité Directeur

Bureau : Vendredi 18 janvier à 17h30

Comité Directeur : Vendredi 8 février à 10h30

Le SMITOM enverra aux membres, par mail, les dates des autres réunions 2019.

f. TGAP

Le Président laisse la parole à M. KERN qui informe les membres sur l'avancée de la compensation accordée aux collectivités suite à la hausse de la TGAP. Il informe les membres qu'il a longuement discuté avec le cabinet du Premier Ministre, car telle qu'elle est prévue à ce jour, la TGAP sanctionne les bons élèves et donc le SMITOM.

En effet la compensation de la hausse de la TGAP par une baisse de la TVA de 10 à 5,5% pour les opérations de recyclage est sans effet pour le SMITOM qui paye la TVA et la récupère intégralement, quel que soit le taux.

D'autre part la diminution des frais de gestion de la TEOM ne concerne pas les collectivités en REOM.

Les services de Maignon ont répondu qu'ils ont oublié les collectivités à la REOM et celles assujetties à la TVA, et se sont engagés à trouver des compensations pour les collectivités pionnières.

M. KERN indique aux membres qu'il a proposé un amendement pour la mise en place d'une TGAP amont (amendement demandé) de 3centimes par tonne de matière première utilisée, amendement qui a été accepté à l'unanimité par le gouvernement. Il a également demandé que la moitié de la TGAP soit reversée à l'ADEME car près de 430M€ ont été retirés à l'ADEME pour aller directement dans les caisses de l'état.

Le Sénat a approuvé à l'unanimité un certain nombre de motions favorables aux collectivités mais l'Assemblée Nationale a tout rejeté sans vraiment débattre. L'association AMORCE, dont C. KERN est membre du Bureau depuis 2 semaines a diffusé un communiqué de presse relevant ces faits et envisage une action en justice pour détournement de taxe. Le communiqué est distribué en séance aux membres du Comité Directeur.

M.KLIEBER souligne cependant la nécessité de calmer le jeu en ce moment et de ne pas communiquer « taxes » envers le public, mais éventuellement aux seuls syndicats de collecte.

Les membres trouvent injuste cette hausse de la TGAP sans compensation pour les collectivités « pionnières » et décident de faire part de leur mécontentement auprès des députés.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le Président propose aux membres d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 28 septembre 2018.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

4. STATISTIQUES

Le Président commente le tableau d'évolution des déchets à fin novembre 2018, remis en séance.

Les ratios par habitant des 12 derniers mois :

- 507 kg de déchets produits par habitant,
- 117 kg de collectes sélectives (AV et PàP),
- 170 kg d'OMR (poubelles + déchèteries)

L'évolution des tonnages produits par le SMITOM des 12 derniers mois comparés aux 12 mois précédents montre une augmentation de 1,34% globalement, et de façon détaillée :

- +2,19% d'OMR (poubelles et déchèteries),
- -1,04% de collectes sélectives (AV et PàP),
- +0,91% pour les autres valorisations (végétaux -0,54%, bois-3,86%, DEEE +0,10%, ECO MOBILIER + 53%),
- Augmentation de l'enfouissement + 55% (cette hausse s'explique par l'apport de DAE de SUEZ et SCHROLL depuis le T4/2017)

La hausse des OMR ne s'explique pas. Par contre, la hausse EcoMobilier s'explique par l'équipement de 5 déchèteries supplémentaires en bennes EcoMobilier.

5. CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE RINGELDORF ET VAL DE MODER ET RATTACHEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le Président informe les membres de la création d'une commune nouvelle entre RINGELDORF et VAL DE MODER et le rattachement de la commune nouvelle à la CA de Haguenau (et donc retrait de RINGELDORF de la CdC Pays de la Zorn).

Cette création nécessite une délibération des syndicats mixtes auxquels adhèrent la CdC du Pays de la Zorn et la CA de Haguenau, sur les conditions patrimoniales et financières de la réduction du périmètre de la CCPZ, membre du syndicat mixte, ou sur l'absence de fixation de modalités patrimoniales et financières particulières.

La CdC du Pays de la Zorn et la CA de Haguenau étant toutes deux membres du SMITOM de Haguenau Saverne, cette intégration de Ringeldorf à un autre membre du SMITOM n'aura pas d'incidences patrimoniales ou financières particulières pour le SMITOM.

Le Président propose aux membres de se prononcer formellement sur les conditions patrimoniales et financières éventuelles.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une commune nouvelle entre RINGELDORF et VAL DE MODER et le rattachement de la commune nouvelle à la CA de Haguenau (et donc retrait de RINGELDORF de la CdC Pays de la Zorn),

PRECISE l'absence de fixation de modalités patrimoniales et financières particulières.

6. AVIS DU SMITOM SUR LE PROJET DE PRPGD GRAND EST

Le Président informe les membres que la loi du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a élargi les compétences des Régions dans le domaine de la planification des déchets, notamment par transfert des compétences précédemment dévolues aux Départements.

Les Régions sont ainsi dorénavant compétentes pour l'élaboration et le suivi d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui concerne tous les types de déchets (sauf déchets nucléaires).

Le projet de PRPGD Grand Est a ainsi été construit dans le cadre d'une démarche partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs, réunis en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

Le SMITOM, son Président et les syndicats de collecte membres ont participé à l'essentiel de la démarche.

La dernière Commission Consultative en date du 28 juin 2018 a émis un avis favorable sur les projets de Plan et d'évaluation environnementale.

Le Plan fixe aux horizons 2025 et 2031 les objectifs et les moyens pour une gestion durable des déchets dans la région Grand Est.

Les équipements du SMITOM (CVE de Schweighouse s/M, ISDND de Weitbruch dans la limite de ses futures autorisations d'exploiter, plateformes de compostage) et de ses membres (déchèteries, ...) y ont toute leur place.

Conformément à l'article R 541 -22-1 du Code de l'Environnement, le Président de la Région a transmis au Président du SMITOM, pour avis, le projet de Plan et son évaluation environnementale.

Ce même article précise qu'à défaut d'une réponse de notre part dans le délai de quatre mois à compter de la date de réception de cette saisine (soit le 4 janvier 2019), l'avis du SMITOM sera réputé favorable.

Suite à la prise en compte de l'ensemble des avis recueillis puis à la saisine de l'autorité environnementale, le projet de Plan sera ensuite soumis à enquête publique au cours de l'année 2019 avant son approbation définitive.

Le Président propose aux membres de donner son avis sur le projet de PRPGD GRAND EST.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets GRAND EST,

DEMANDE l'inscription d'une mention particulière : « Le SMITOM demande que dans l'application des objectifs fixés il soit tenu compte des performances très diverses entre les différentes collectivités, sur les 10 dernières années, quant à la prévention, au tri et à la valorisation matière ou énergie. En ce sens, le SMITOM de Haguenau Saverne est bien sûr solidaire des autres collectivités de la Région et prendra ses responsabilités pour améliorer encore sa gestion des déchets dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie au niveau européen ».

7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En vertu des articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, et l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992, le Président propose de débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2019.

Le Président laisse la parole à M. CREMMEL, Président de la Commission Finances, qui informe les membres qu'une prévision budgétaire a été établie sur la période 2019-2023, sur les bases suivantes :

- remboursement des travaux de la DSP à partir d'août 2019 ;
- les équipements mis à disposition du délégataire de la DSP UVE ne sont plus amortis par le SMITOM ;
- les soutiens CITEO stagnent et un risque de baisse est pris en compte ;

- les prix de reprise des recyclables sont ceux constatés actuellement ;
- acceptation de 10 000t de refus de DAE à l'ISDND en 2019, très peu ensuite ;
- l'extension des consignes de tri sera opérationnelle au plus tôt en 2021.

La prévision montre que 2019 sera une année plus favorable que les suivantes, La volonté de réduire rapidement l'excédent de fonctionnement reporté permet d'envisager une ristourne en 2019 de 1M€, mais avec des ristournes de 0,8M€ puis 0,6M€ en 2020 et 2021 l'excédent aura disparu fin 2021.

Les années 2020 à 2023, prises isolément, montrent des déficits de 1,3M€ à 1,5M€ avec les tarifs actuels, les mauvais prix de reprise, la baisse des soutiens CITEO, les surcoûts de l'extension des consignes de tri.

M. HAMMANN informe les membres qu'il a participé à une réunion organisée par CITEO et estime que le barème F est une prime à la médiocrité.

A l'issue du débat et selon les comptes et les estimations, le Comité Directeur prend acte et valide les propositions de la Commission Finances.

8. TARIFS 2019

Suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu au sein de la Commission Finances, et selon les comptes et estimations, la Commission Finances propose les tarifs suivants :

A. FIXATION DES TARIFS 2019 – COLLECTIVITES

Proposition de maintenir les tarifs de 2018 :

- a) Part fixe : 4€HT/habitant.
- b) Part fixe apport volontaire pour le verre : 2,05 € HT/habitant :
- c) Parts proportionnelles incinération et enfouissement : 40€HT/tonne et 83€HT/tonne,
- d) Facturation en sus de la TGAP prévisible (pour information : 41€ pour l'ISDND et 3€ pour le CVEOM – Tarifs prévisionnels 2019) ;
- e) Ristourne exceptionnelle de 1M€ pour 2019. Cette ristourne exceptionnelle sera appliquée pour ¼ à la facturation du T1-2019, ¼ au T2-2019, ¼ au T3-2019 et le solde au T4-2019.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2019, pour les collectivités, comme suit :

- **MAINTIEN de la part fixe à 4€HT par habitant ;**

- **MAINTIEN** de la part fixe apport volontaire pour le verre à 2,05€HT par habitant ;
- **MAINTIEN** de la part proportionnelle incinération à 40€HT par tonne ;
- **FACTURATION EN SUS** de la TGAP incinération (sous réserves : 3€HT/tonne pour l'exercice 2019) ;
- **MAINTIEN** de la part proportionnelle enfouissement à 83€HT par tonne ;
- **FACTURATION EN SUS** de la TGAP enfouissement (sous réserves : 41€HT/tonne pour l'exercice 2019) ;
- **DECIDE** de prendre en compte les dernières populations totales publiées par l'INSEE en début de l'exercice 2019 ;
- **DECIDE** de facturer trimestriellement, environ 6 semaines après la fin du trimestre, sur la base des tonnages réellement incinérés, enfouis ou triés ;
- **DECIDE** de ristourner aux syndicats de collecte, dans le cadre de la règle refus-soutiens définie en Comité Directeur du 5 décembre 2012, une ristourne exceptionnelle de 1M€ pour l'exercice 2019. Ce refus-ristourne exceptionnel sera pris en compte pour ¼ à la facturation du T1-2019, ¼ au T2-2019, ¼ au T3-2019 et le solde au T4-2019.

M. STUMPF rend l'assemblée attentive au risque de devoir augmenter plus tard les tarifs trop brutalement.

B. FIXATION DES TARIFS 2019 – AUTRES

Proposition de maintenir les tarifs de 2018 mais modification des tarifs suivants :

- suppression du tarif à SUEZ RV NORD EST pour les apports d'ordures ménagères à l'ISDND de Weitbruch, car ce tarif n'a plus lieu d'être, ces déchets étant refusés sur l'ISDND ;
- tarif aux sociétés autorisées par le SMITOM pour les apports exceptionnels de refus de tri de DAE (arrêt SENERVAL) à l'ISDND de Weitbruch à 83€HT la tonne au lieu de 75€HT/tonne ;

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2019, pour les industriels et autres, comme suit :

- **MAINTIEN** du tarif pour le traitement des DBE au CSDND de Weitbruch à 150,00€HT la tonne ;
- **MAINTIEN** du tarif pour le traitement des déchets d'amiante-ciment, autres que ceux des déchèteries et des particuliers (jusqu'à 1,5t/adresse), au CSDND de Weitbruch, à 200,00€HT la tonne ;

- **EXONERATION** du traitement des déchets d'amiante-ciment provenant d'un bâtiment d'usage strictement privé, au CSDND de Weitbruch, 1,5 tonne maximum pour une même adresse ;
- **MAINTIEN** du tarif à EMMAUS pour les apports au CVEOM à 25€HT par tonne, augmenté de la TGAP ;
- **FACTURATION** en sus de la TGAP prévisible (sous réserves : 41€ pour l'ISDND et 3€ pour le CVEOM – Tarifs prévisibles 2019) ;
- **MAINTIEN** du tarif pour le traitement des végétaux des entreprises aux plates-formes de compostage de Bischwiller et Dettwiller, à 30,00€HT la tonne ;
- **DECIDE** de supprimer le tarif à SUEZ RV NORD EST pour les apports d'ordures ménagères à l'ISDND de Weitbruch ;
- **FIXE** le tarif aux sociétés autorisées par le SMITOM pour les apports exceptionnels de refus de tri de DAE (arrêt SENERVAL) à l'ISDND de Weitbruch à 83€HT/tonne.

9. PARTICIPATION A L'ETUDE TERRITORIALE DE LA FONCTION TRI

Le Président informe les membres que l'ADEME souhaite qu'une étude territoriale soit réalisée sur le bassin de tri alsacien des centres de tri de Colmar, Strasbourg, Pfastatt et Scherwiller.

Le SMICTOM d'Alsace Centrale est le porteur de l'étude qui touchera 19 collectivités alsaciennes.

Cette étude a pour objectif de renforcer la coopération et la concertation entre collectivités sur la fonction tri.

Elle doit permettre en particulier de :

- contribuer à renforcer la mutualisation entre les collectivités ;
- faire évoluer, le cas échéant, localement les recommandations du Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets, conformément aux orientations adoptées le 28 juin 2018 ;
- faciliter un élargissement cohérent des bassins versants des centres de tri au-delà des territoires de compétence des collectivités locales et la définition des capacités de tri en adéquation avec les besoins ;
- aider à transcrire et à adapter localement, en fonction des caractéristiques des territoires, les enseignements, non prescriptifs, des études nationales.

Le SMICTOM d'Alsace Centrale est en charge de la consultation pour déterminer un prestataire pour l'étude.

L'étude fait l'objet d'une aide à la décision de la part de l'ADEME, à hauteur de 70%.

Le reste à charge est financé par les sept collectivités membres du Comité de Pilotage.

La répartition se fait proportionnellement à la population 2017 des sept principales collectivités sur la base des populations suivantes :

montant
prévisionnel 80000

reste après
subvention ADEME
de 70% 24000

	populations	part [€]
Saint-Louis Agglomération	78 896	1528
Colmar Agglomération	117 822	2281
Smictom d'Alsace Centrale	130 371	2524
Eurométropole de Strasbourg	492 885	9543
Smitom Haguenau- Saverne	227 569	4406
Smictom Nord du Bas-rhin	91 238	1766
Smictom de Molsheim-Mutzig et Environs (Sélect'om)	100 819	1952
total	1 239 600	

Le Président propose de valider la participation du SMITOM à cette étude et à son financement (environ 4 406€ HT) par le biais d'une simple convention.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation du SMITOM au financement de l'étude territoriale de la fonction tri,

APPROUVE la mise en place d'une convention,

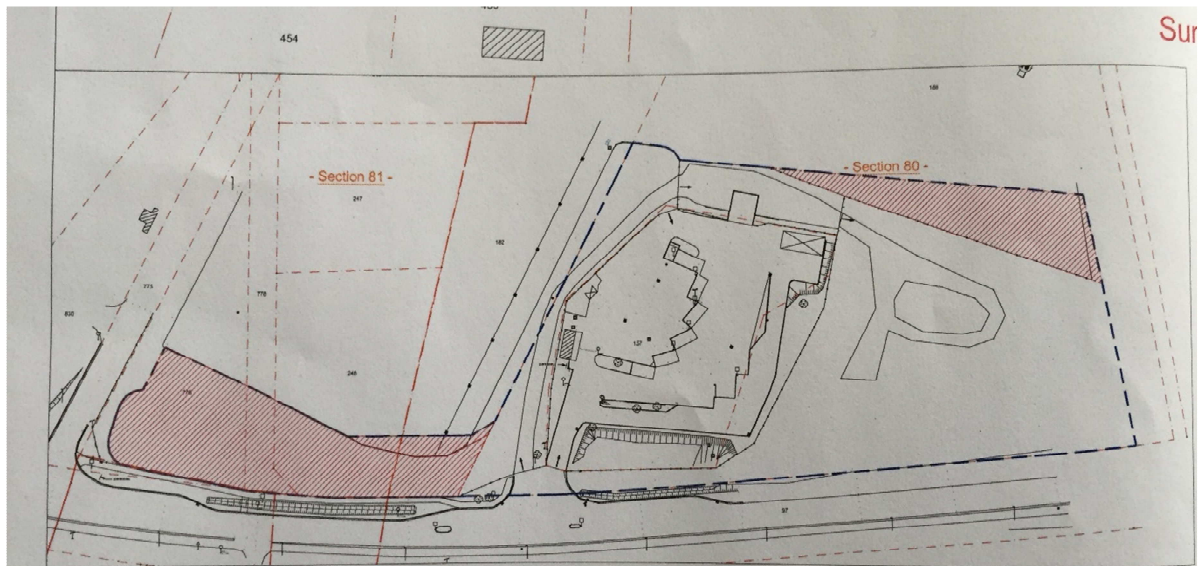
AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

10. ECHANGE DE PARCELLES A LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE BISCHWILLER

Le Président informe les membres que la Communauté d'Agglomération de Haguenau a un projet d'extension de la déchèterie de Bischwiller.

En parallèle le CAH souhaite améliorer l'accès à la déchèterie par la création d'un carrefour giratoire qui serait situé à l'entrée actuelle de la voie qui dessert la plateforme de compostage du SMITOM et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une partie du terrain propriété du SMITOM, actuellement utilisée en potager de démonstration par l'entreprise SCHITTER VITA COMPOST, d'une surface de 1 800m² environ.



Le Président laisse la parole à M. GRESS qui donne quelques explications quant aux échanges de parcelles à formaliser.

M. METZ confirme qu'il est nécessaire de sécuriser l'accès à cette déchèterie.

Nous n'avons pas encore formalisé les parcelles à échanger mais nous vous proposons d'approuver le principe d'échanges de parcelles, par simple acte administratif.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'échange de parcelles entre la Ville de Bischwiller et le SMITOM,

APPROUVE la mise en place d'un simple acte administratif pour acter cet échange,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

11. PARC PHOTOVOLTAIQUE A L'ISDND DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que le SMITOM a été démarché par la société TRYBA Energie qui souhaite développer deux champs photovoltaïques, sur l'actuel ISDND et sur celui de 1980, toujours propriété du SMITOM.

En principe, le SMITOM devrait consulter plusieurs entreprises pour obtenir la meilleure offre, par un appel à manifestation d'intérêt ou via un appel d'offres, bien qu'il ne s'agisse pas d'un marché public.

Cependant, en l'occurrence, il s'agit pour un promoteur, de soumettre son projet à l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). La CRE choisit ensuite les projets qu'elle aidera sous la forme d'un engagement de rachat de l'électricité au tarif proposé par le projet. Le promoteur devra proposer dans son dossier à la CRE un prix du kWh le plus bas possible économiquement pour être lauréat, tout en

sachant qu'il sera en concurrence avec des projets avec des ensoleillements du Sud de la France.

Il est donc difficile de mettre en concurrence des promoteurs, qui devraient faire leur meilleure offre, sans en connaître les conséquences sur leur réussite à l'appel d'offres de la CRE.

D'autre part l'enjeu financier pour le SMITOM est très faible, de l'ordre de 5000€/an pour les 2 sites. Il est nettement plus important pour la commune, quel que soit le promoteur. L'enjeu est surtout pour l'image du SMITOM et du territoire par rapport aux énergies renouvelables.

Concrètement le promoteur choisi prendrait en charge toutes les études nécessaires (études environnementale, géotechnique et de raccordement, etc.) en contrepartie d'une promesse de bail. La promesse de bail prévoit d'une part les loyers et servitudes ainsi que les options en fin de bail (prolongement, démantèlement à la charge du promoteur et remise en état du site/ cession de l'installation), ainsi que les actions de communication à décider ensemble.

En termes de délai, plus tôt le SMITOM lancera le projet avec un partenaire développeur, plus tôt il pourra y avoir une centrale photovoltaïque.

Comme il faudra compter près d'une année pour l'étude environnementale et enquête publique, un partenaire développeur choisi avant la fin de l'année pourrait candidater à l'appel d'offres de la CRE de fin 2019 (permis de construire à obtenir) et avoir une chance de réaliser le projet en 2020

Sinon le projet risque d'être décalé d'au moins 1 an, car la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) qui devait être finalisée cet été a déjà été reportée par le gouvernement pour fin d'année sans calendrier précis.

M. HAEMMERLIN précise que le démantèlement sera toujours à la charge du promoteur, et se demande ce qu'il adviendrait si le SMITOM souhaitait un jour récupérer les déchets enfouis pour les valoriser. Le Président lui répond que ceci n'est pas près d'arriver et très probablement pas dans les 30 années du contrat.

Le Président propose de donner son avis sur le principe de ne pas mettre en concurrence cette opération mais de la confier à un opérateur choisi librement.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de non mise en concurrence pour la création d'un parc photovoltaïque sur l'ISDND de Weitbruch,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir, dont la promesse de bail emphytéotique.

12. FACTURATION DES DEBLAIS DU CHANTIER DSP APPORTES A L'ISDND DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que dans le cadre des travaux de la DSP environ 2 à 3000 m3 de déblais ont été ou vont être évacués sur notre ISDND de Weitbruch.

SUEZ et son sous-traitant DUMEZ ANSTETT avaient prévu de laisser ces déblais sur le terrain du CVEOM, sur la base d'une expérience similaire sur une autre UVED en travaux. Or ces déblais étant un mélange de terre et d'anciens déchets non fermentescibles de la décharge située sous le CVEOM, le SMITOM a estimé devoir leur interdire de les déposer sur notre terrain. Les entreprises vont donc les évacuer vers l'ISDND du SMITOM à Weitbruch.

Ces déblais étant essentiellement terreux avec des plastiques, nous considérons, sauf contrordre des Douanes, éventuellement dans quelques années, qu'ils peuvent être exonérés de la TGAP en tant que matériaux de couverture.

Le Président propose un tarif de 24€HT/tonne + partage du risque pour la TGAP avec facturation de 50% de la TGAP le cas échéant. Il souligne que le tonnage finalement livré serait de l'ordre de 1 400 tonnes.

M. HAEMMERLIN demande si les autres candidats à la DSP avaient prévu un montant pour l'évacuation de ses déchets.

M. HEY confirme qu'aucun des autres candidats n'avait prévu l'évacuation des déchets dans leurs offres, qui ne comportaient de travaux de terrassement.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif à SUEZ pour les déblais du chantier DSP CVEOM à 24€HT/tonne,

DECIDE du partage du risque pour la TGAP avec facturation de 50% de la TGAP le cas échéant.

13. DEMANDE DE LA SOCIETE LINGENHELD POUR L'ACCUEIL DE REFUS DE DAE A L'ISDND DE WEITBRUCH

Le Président informe les membres que la société LINGENHELD sollicite l'autorisation de livrer 1 000 tonnes de déchets ultimes (refus de tri) sur l'ISDND de Weitbruch, le plus rapidement possible.

Bien que le casier actuellement en exploitation se remplisse rapidement il nous semble délicat de ne pas répondre favorablement à cette demande, car nous avons accepté les mêmes demandes de la part de SUEZ et de SCHROLL.

Le tarif facturé actuellement à SUEZ et SCHROLL est de 75€HT + TGAP pour l'année 2018 et augmentation à 83€HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Président propose d'appliquer le même tarif à la société LINGENHELD que celui appliqué à SUEZ et SCHROLL, soit 75€HT/tonne + TGAP, pour les apports de 2018 et si les apports continuent en 2019, le tarif sera de 83€HT/tonne + TGAP.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'apport de refus de tri de DAE, sans déchets fermentescibles, de la société LINGENHELD à l'ISDND de Weitbruch,

FIXE le tarif pour les apports de refus de tri de DAE de LINGENHELD à l'ISDND de Weitbruch à 75€HT la tonne + TGAP, pour l'exercice 2018,

FIXE le tarif pour les apports de refus de tri de DAE de LINGENHELD à l'ISDND de Weitbruch à 83€HT la tonne + TGAP, pour l'exercice 2019

14. DIVERS

M. HUTTLER souhaite intervenir pour informer l'assemblée que le SMICTOM de Saverne a été mis à l'honneur pour ses excellentes performances en matière de tri des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée présente pour sa collaboration tout au long de l'année.

Il souhaite aux membres, ainsi qu'à leurs proches et leurs familles, de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance : 18h20